



Baromètre industriel de l'État

Nouvelle-Aquitaine – Mars 2026

Le Baromètre industriel de l'État permet de mesurer directement l'évolution de la réindustrialisation en France. Les services déconcentrés de l'État sont mobilisés pour le suivi de cet indicateur, coordonné et élaboré par la Direction générale des Entreprises (DGE) au ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique.

Avec un solde positif de +19 en 2025, la France continue d'ouvrir et d'agrandir plus d'usines qu'elle n'en ferme ou n'en réduit, portée par une dynamique d'ouvertures qui résiste. Toutefois, dans un contexte international dégradé, la tendance au ralentissement se poursuit de façon plus marquée avec un solde net d'ouvertures et d'extensions en baisse par rapport à 2024 (+88).

RÉSULTATS NATIONAUX

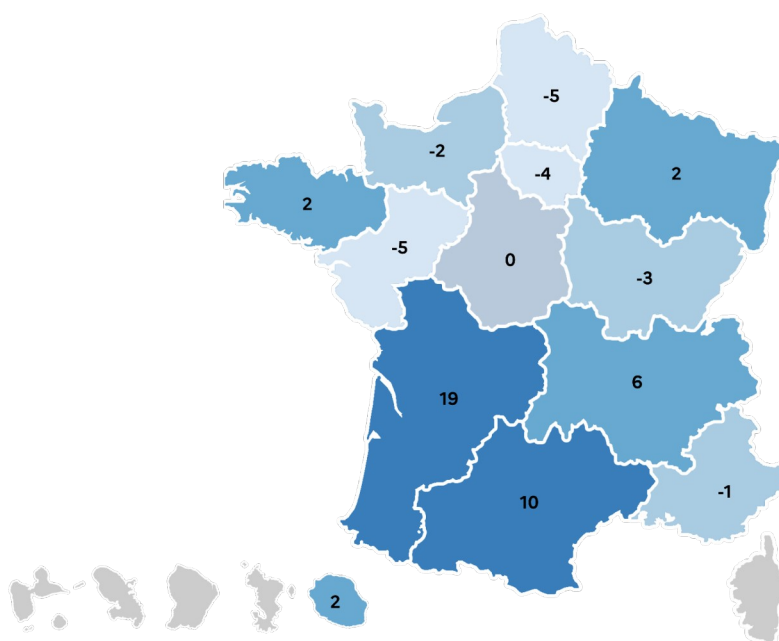
Les dynamiques diffèrent d'une région à l'autre, voire d'un département à l'autre, notamment dans les territoires où le tissu industriel est historiquement constitué autour de filières aujourd'hui confrontées à des transformations majeures et particulièrement impactées par les crises successives. À ce titre, ce baromètre se révèle être un outil essentiel pour saisir les réalités du terrain et adapter les politiques publiques en faveur de la réindustrialisation.

Avec 19 ouvertures nettes d'usines, la Nouvelle Aquitaine est la région qui ouvre le plus de sites industriels sur l'année 2025, confirmant son rôle moteur dans la réindustrialisation du pays. Une dynamique portée par les secteurs traditionnellement implantés dans cette région : la défense et l'aéronautique. **44 sites industriels ont ouvert ou connu une extension significative** tandis que 25 usines ont fermé ou réduit leur appareil de production. **À titre d'exemples :**

- **L'ouverture de l'usine de l'entreprise Midipile à Hiersac (16)** pour la production de véhicules accessibles sans permis, qui peuvent atteindre 45 km/h avec assistance électrique.
- **L'ouverture de l'usine Paprec (19)** pour la production de combustibles solides de récupération (CSR) pour revaloriser les déchets en énergie.

- **L'ouverture de l'usine Bimbo QSR (86)** pour une boulangerie industrielle dédiés aux brioches et petits pains frais pour la restauration rapide et hors foyer.
- **L'extension de l'usine de Cofidur (24)** spécialisée dans la fabrication de cartes électroniques pour le secteur aéronautique et spatial.
- **L'extension de l'usine d'Ariane Group (33)** pour la développer la production de matériaux composites.
- **L'extension de l'usine Optima Aero Europe (40)** pour le démantèlement, la réparation et le reconditionnement des pièces de moteur d'hélicoptères.

Cartographie régionale des ouvertures nettes en 2025



Méthodologie

L'indicateur du Baromètre industriel de l'État vise à mesurer le nombre net d'ouvertures de sites industriels*, c'est-à-dire le nombre total d'ouvertures de sites industriels auquel on soustrait le nombre de fermetures. Il inclut les augmentations et réductions significatives d'activités industrielles sur un site existant, lorsque l'impact de celles-ci pour le territoire est de fait assimilable à l'ouverture ou la fermeture d'un nouveau site.

La définition de l'industrie retenue pour cet indicateur exclut les activités connexes (déchetterie, logistique) ou l'artisanat. Plus précisément, l'industrie est ici comprise comme l'ensemble des activités économiques qui combinent des facteurs de production (installations, approvisionnements, travail, savoir) pour produire des biens matériels, par la transformation de matières premières et l'exploitation des sources d'énergie, destinés au marché.

La comptabilisation est basée sur l'effectivité : cela correspond à la date de la première production, dès lors que le premier produit sort de l'usine.

Le recensement opéré par l'indicateur s'intéresse aux unités industrielles sans tenir compte de la valeur ajoutée du site concerné. Ainsi, une « gigafactory » ou la première industrialisation d'une start-up compteront comme une même unité industrielle.

Le baromètre industriel ultramarin -indicateur dédié aux Outres-mers - a été **construit en 2025**. **Afin d'adapter la mesure de la dynamique industrielle aux spécificités du tissu industriel de ces territoires**, le cadre méthodologique a été élargie avec le recensement des industries extractives et de production d'énergie et l'abaissement du seuil du nombre de salariés pour les sites industriels à plus de 10 salariés.

*Établissement de plus de 20 salariés.

Les données présentées doivent être lues comme des données provisoires et pouvant être actualisées lors de la prochaine relève, un certain nombre de projets d'ouverture pouvant être détectés *a posteriori*.